



Monsieur Nicolas DESFORGES  
Préfet de l'Oise  
Préfecture de l'Oise  
Place de la Préfecture  
60000 BEAUVAIS

Beauvais, le 8 novembre 2012

Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu le 8 novembre 2012, le président du SYMOVE a convoqué le comité syndical pour une réunion qui se tiendra le 14 novembre 2012 à 19 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du comité syndical du 26 octobre 2012
- Continuation du centre de valorisation multi filières SYMEO et déclaration de projet.

Le projet de délibération sur la continuation du projet SYMEO appelle de notre part les observations suivantes :

- Outre la déclaration d'intérêt général du projet qui ne doit intervenir qu'après mise en compatibilité du POS et relève de votre autorité, le président du SYMOVE soumet la continuation du projet au comité syndical alors même que ce protocole a déjà fait l'objet d'un vote le 26 octobre dernier organisé à scrutin secret et en présence de Maître Castanié, huissier de justice. Les élus du comité syndical se sont alors prononcés contre son approbation par 53,03% des suffrages exprimés.  
Présenter une nouvelle fois ce point à l'ordre du jour du comité est un déni flagrant de démocratie !
- Le projet de délibération propose d'approuver la continuation du projet, or l'article 46 de la Délégation de Service Public conclue entre le SYMOVE et la société VEOLIA stipule que le défaut d'obtention des autorisations

administratives dans un délai de 26 mois à compter du 11 mars 2010 (soit le 11 mai 2012) conduit à la résiliation anticipée OU à une solution négociée de poursuite du contrat formalisée par voie d'avenant dans les 3 mois à compter de la constatation du motif de résiliation anticipée (11 août 2012) OU à l'obtention par le délégataire dans un nouveau délai de 6 mois si un avenant a été conclu avant le 11 mai 2012.

Or, aucun projet d'avenant n'a été à ce jour soumis à l'approbation du comité syndical. Il convient donc de déduire d'office la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public.

Aussi, le comité syndical du SYMOVE ne saurait délibérer valablement le 14 novembre 2012 sur la continuation d'un projet reposant juridiquement sur une Délégation de Service Public désormais caduque !

Pour toutes ces raisons, nous demandons votre intervention auprès du Président du SYMOVE, pour déclarer avant sa tenue la non-validité de la réunion convoquée le 14 novembre 2012 et que ce projet, dont l'inutilité et le surdimensionnement ont été démontrés à plusieurs reprises, soit en conséquence définitivement arrêté.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute notre considération.

Le Président de la Communauté  
de Communes Rurales du Beauvaisis

Handwritten signature of Yves Rome in black ink.

Yves ROME  
Sénateur  
Président du Conseil général de l'Oise

La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Beauvaisis

Handwritten signature of Caroline Cayeux in black ink.

Caroline CAYEUX  
Sénatrice  
Maire de Beauvais